

CWS/13/3

Original : anglais

Date : 12 septembre 2025

**Comité des normes de l’OMPI (CWS)**

**Treizième session**

**Genève, 10 – 14 novembre 2025**

RAPPORT DE L’ÉQUIPE D’EXPERTS CHARGÉE DU LISTAGE DES Séquences sur la tâche n° 44

*Document établi par le responsable de l’Équipe d’experts chargée du listage des séquences*

# Résumé

1. L’Équipe d’experts chargée du listage des séquences, qui gère les mises à jour de la norme ST.26 de l’OMPI, est dirigée par l’Office européen des brevets (OEB). Deux propositions de révision majeures ont été examinées par l’équipe d’experts et soumises à l’approbation du Comité des normes de l’OMPI (CWS), notamment la suppression de l’exigence relative à la longueur minimale afin de permettre l’inclusion facultative de séquences courtes dans un listage de séquences. Le présent document rend compte des travaux menés par l’Équipe d’experts chargée du listage des séquences depuis la dernière session du CWS.

# Rappel

1. À la première session du CWS tenue en 2010, l’Équipe d’experts chargée du listage des séquences a été créée afin de mener à bien la tâche n° 44. Cette tâche vise à établir une recommandation concernant la présentation des listages des séquences de nucléotides et d’acides aminés en langage XML (eXtensible Markup Language) pour adoption en tant que norme de l’OMPI. L’OEB s’est vu confier le rôle de responsable de l’équipe d’experts. L’équipe d’experts a également été priée de coordonner ses travaux avec ceux de l’organe compétent du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) en ce qui concerne l’incidence éventuelle de ladite norme sur l’annexe C des Instructions administratives du PCT (voir le paragraphe 29 du document CWS).
2. À la reprise de sa quatrième session en 2016, le CWS a adopté la norme ST.26 de l’OMPI. À la cinquante‑troisième session de l’Assemblée de l’Union du PCT tenue en octobre 2021, les modifications du règlement d’exécution du PCT visant à mettre en œuvre la norme ST.26 de l’OMPI dans le système du PCT ont été adoptées. L’Assemblée générale de l’OMPI a approuvé le report au 1er juillet 2022 de la mise en œuvre effective de la norme ST.26 de l’OMPI aux niveaux national, régional et international (voir le document WO/GA/54/14 et les paragraphes 178 à 183 du document WO/GA/54/15).
3. À sa onzième session tenue en 2023, le CWS a approuvé une révision de la description de la tâche n° 44, qui est désormais libellée comme suit :

“Fournir un appui au Bureau international en testant les nouvelles versions en fonction des ressources disponibles, et en lui communiquant les commentaires des utilisateurs sur la suite logicielle WIPO Sequence; et préparer les révisions à apporter à la norme ST.26 de l’OMPI”.

1. Depuis l’adoption de la norme en 2016, plusieurs modifications ont été apportées, donnant lieu aux versions 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5 et 1.6. La dernière révision de la norme a eu lieu à la onzième session du comité tenue en décembre 2023, au cours de laquelle le CWS a adopté la version 1.7 dans laquelle de nouveaux exemples ont été ajoutés à l’annexe VI et à l’appendice de l’annexe VI de la norme ST.26 de l’OMPI.
2. Depuis la onzième session du CWS, les délibérations de l’équipe d’experts ont porté principalement sur deux propositions de révision majeures de la norme, outre un certain nombre d’améliorations et de corrections :
   1. une proposition visant à exiger qu’un sous‑ensemble d’analogues nucléotidiques et d’analogues peptidiques soit représenté par le symbole de résidu non modifié correspondant; et
   2. une proposition visant à supprimer l’exigence relative à la longueur minimale des séquences et à autoriser l’inclusion de séquences courtes – c’est‑à‑dire des séquences comportant moins de 10 nucléotides spécifiquement définis ou moins de 4 acides aminés spécifiquement définis – dans le listage des séquences.
3. Aucune proposition de révision n’a été soumise au CWS pour approbation à sa douzième session en septembre 2024, l’équipe d’experts ayant estimé que des discussions et consultations supplémentaires étaient nécessaires. En ce qui concerne la proposition visant à supprimer l’exigence relative à la longueur minimale de la séquence, énoncée au paragraphe 6.b) ci‑dessus, l’équipe d’experts est convenue de recueillir les commentaires des utilisateurs de la norme ST.26 de l’OMPI au moyen d’une enquête qui serait lancée au début de 2025 (voir le paragraphe 32 du document CWS/12/29).

# Rapport sur l’état d’avancement des travaux

1. Depuis la douzième session du CWS, l’équipe d’experts s’est réunie quatre fois en ligne pour examiner les propositions de révision de la norme ST.26 de l’OMPI et les questions connexes, ainsi que les progrès réalisés dans l’élaboration de la suite de séquences de l’OMPI.
2. Afin de recueillir les commentaires des utilisateurs sur l’exigence relative à la longueur minimale concernant les listages de séquences selon la norme ST.26 et de savoir si la proposition visant à la supprimer serait appuyée, l’équipe d’experts a approuvé la réalisation d’un questionnaire auprès des utilisateurs, qui serait mené par le Bureau international. L’enquête a été ouverte du 23 janvier au 31 mars 2025. Sur les 1114 réponses (complètes et incomplètes) reçues, 61% étaient favorables à la suppression de l’exigence de longueur minimale.
3. Au cours des réunions suivantes de l’équipe d’experts et des discussions menées sur le forum électronique (ci‑après dénommé “wiki”), les membres de l’équipe d’experts ont analysé les résultats de l’enquête auprès des utilisateurs et le bien‑fondé de la proposition. Compte tenu du large soutien exprimé par les utilisateurs, l’équipe d’experts est parvenue à un consensus pour proposer au CWS de supprimer l’exigence de longueur minimale en rendant facultative l’inclusion de séquences courtes, comme indiqué au paragraphe 6.b) ci‑dessus.
4. Au cours de ses réunions, sur le wiki et lors de discussions en petits groupes entre les membres de l’équipe d’experts ayant exprimé une position, l’équipe d’experts a également examiné la proposition visant à rendre obligatoire la représentation d’un sous‑ensemble d’analogues nucléotidiques et d’analogues peptidiques. À l’issue de discussions approfondies, un consensus a finalement été atteint en ce qui concerne la prise en considération de la proposition de fond dans le projet de norme révisé, comme indiqué au paragraphe 6.a).
5. Deux séries de discussions formelles ont eu lieu sur la base d’un projet unifié établi par le Secrétariat, et elles ont abouti à une proposition formelle concernant la version 2.0 de la norme ST.26 de l’OMPI. Le projet de version 2.0 figure à l’annexe I du document CWS/13/16. Ce document contient également une proposition relative au mode de mise en œuvre de cette nouvelle version de la norme.
6. L’équipe d’experts est donc convenue de soumettre au CWS, parallèlement à un projet de plan de mise en œuvre, une proposition de révision de la norme ST.26 de l’OMPI sous la forme d’une version 2.0 pour approbation lors de la session en cours (voir le document CWS/13/16), comprenant :

* des modifications visant à exiger qu’un sous‑ensemble d’analogues nucléotidiques et d’analogues peptidiques soit représenté par le symbole de résidu non modifié correspondant;
* des modifications visant à supprimer l’exigence relative à la longueur minimale des séquences; et
* des améliorations et des corrections.

1. L’équipe d’experts a également appuyé le Bureau international en ce qui concerne les progrès réalisés au regard de l’amélioration de la suite logicielle WIPO Sequence, en mettant notamment l’accent sur le renforcement de l’efficacité du WIPO Sequence Validator.
2. Enfin, l’équipe d’experts a examiné la validation des listages de séquences dans ses offices membres. Plusieurs membres ont fait part de leurs pratiques en matière de contrôles supplémentaires effectués en plus des contrôles automatisés par le WIPO Sequence Validator, notamment les contrôles manuels effectués par les examinateurs chargés de vérifier les conditions de forme dans ces offices. Ces contrôles manuels sont effectués en vue de tenir compte des recommandations énoncées dans la norme qui ne peuvent être automatisées dans le cadre de la suite logicielle WIPO Sequence.

# Programme de travail

1. Les points ci‑après sont considérés comme prioritaires pour l’année à venir par l’Équipe d’experts chargée du listage des séquences :
   1. faciliter les préparatifs en vue de l’entrée en vigueur de la version 2.0 de la norme ST.26 de l’OMPI, si elle est adoptée, et de sa mise en œuvre, notamment en concertation avec la Collaboration internationale sur les bases de données de séquences de nucléotides (INSDC) et ses membres;
   2. apporter son concours aux travaux relatifs à toute autre révision de la norme ST.26 de l’OMPI, le cas échéant, afin de faciliter encore sa mise en œuvre par les offices et les déposants tout en maintenant la conformité avec les exigences de l’INSDC et de l’Universal Protein Resource (UniProt); et
   3. fournir un appui au Bureau international en testant les nouvelles versions et en lui communiquant les commentaires des utilisateurs concernant la suite logicielle WIPO Sequence.
2. *Le CWS est invité à prendre note :*
   1. *du contenu du présent document; et*
   2. *du programme de travail de l’Équipe d’experts chargée du listage des séquences présenté au paragraphe 16 ci‑dessus.*

[Fin du document]